Guide à l’attente des animateurs-trices pour un module facultatif – concepts fondamentaux de la violence basée sur le genre (VBG) et les référencements

**Durée : une journée entière**

**Objet de la séance :**

Les participants connaissent, et sont capables d'appliquer, les concepts de base de la VBG et de faire les référencements sûrs.

**Objectifs :**

À la fin de cette séance, les participants pourront :

1. Se familiariser avec la définition de la violence basée sur le genre.
2. Comprendre les causes profondes, les facteurs contributifs et les conséquences de la VBG.
3. Comprendre comment apporter un soutien aux survivant(e)s de la VBG qui divulguent leurs expériences y compris les références sûres et confidentielles.

**Plan de la séance:**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Sujet** | **Durée** | **Notes d’orientation pour l’animateur-trice** |
| Partie 1. Concepts fondamentaux de VBG | *3. 5 heures* | Les exercices, fichier PPT et les discussions |
| Partie 2. Apporter un soutien aux survivant(e)s de la VBG et les référencements | *2 heures* | Les exercices, fichier PPT et les discussions |

**Documents pour la séance :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Les fournitures de bureau et documents imprimés** | **SP = Support papier**  **R =Ressources** | **Références électroniques** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| * Fichier PPT * 5 Tableaux de papier * 10 marquers * 25 badges nominatifs * 25 cahiers * 25 stylos * 1 USB * SP-1= 25 copies | * SP-1 = le support papier « à faire et à éviter » pour la séance sur les références * R-1 = Le guide de poche de VBG | * Copie électronique du guide de poche VBG pour la séance sur les références : <https://gbvguidelines.org/en/pocketguide/> |

**Conseils destinés aux animateurs-trices :**

* Cette formation se compose de deux parties principales. La première partie explore les concepts fondamentaux de la violence basée sur le genre (VBG) ainsi que les causes, les conséquences et les différentes considérations de la VBG. La deuxième partie explore en détail comment faire les références pour les survivant(e)s de la VBG dans les contextes lorsqu’aucun acteur spécialiste en la matière n’est disponible. Il est recommandé que vous évaluiez les profils des participant(e)s avant l’atelier pour décider si la deuxième partie est nécessaire. La deuxième partie est généralement nécessaire pour les participant(e)s qui sont en contact direct avec les bénéficiaires ou qui supervisent des membres du personnel qui sont en contact direct avec les bénéficiaires. Dans les cas où seulement la deuxième partie est recommandée, utilisez le temps y alloué pour réfléchir à des discussions plus profondes sur les concepts fondamentaux de la VBG.
* Il est recommandé aux animateurs d'étudier les diapositives à l'avance puis de condenser et d'adapter les matériels selon les besoins afin de se concentrer sur les concepts-clés relatifs au secteur ; par exemple, inclure des discussions plus poussées sur les enfants pour les acteurs de la protection de l'enfance ou sur les hommes et les garçons si ce groupe est exposé à un risque plus élevé de VBG. Ils peuvent également ignorer ces concepts ou d'autres encore s'ils ne correspondent pas au contexte ou aux besoins d'apprentissage des participants et/ou si la durée de la séance ne permet pas d'étudier les concepts de base en profondeur.
* Le temps alloué à chacune des composantes de cette séance doit être adapté en fonction du groupe.
* La première activité est facultative. Elle est pertinente pour les participants dont la compréhension du genre est limitée. En revanche, si les participants concernés comprennent déjà le concept de genre, il est possible de les orienter directement vers une discussion sur la VBG.
* Lorsque vous expliquez au groupe de participants les concepts de base de la VBG, déterminez s'il est opportun d'aborder l'arbre de la VBG. Si certains acteurs locaux de la VBG l'utilisent ou l'ont utilisé, il pourrait être utile d'en parler afin de s'appuyer sur les connaissances existantes. Si personne ne l'a jamais utilisé, les animateurs pourront choisir de se concentrer sur les concepts en ignorant l'illustration correspondante.

**Partie 1. Concepts fondamentaux de la VBG**

**Définir la VBG :** Cette partie de la séance comprend un aperçu des concepts clés qui aide avec la compréhension des participant(e)s de la VBG.

* Divisez les participant(e)s en petits groupes et leur demandé d’écrire ou dessiner sur un tableau de papier les traits de personnalité, les attributs et les rôles associés aux hommes et aux femmes. Laissez les participant(e)s dans leurs groupes pour les exercices et les discussions à venir.
* Permettez de brèves présentations
* Expliquez le concept de genre :
  + Le « sexe » se rapporte aux différences physiques/biologiques entre les personnes de sexe masculin et les personnes de sexe féminin ; il est déterminé par la biologie. Il ne change pas (sauf en recourant à une intervention chirurgicale ou hormonale).
  + Le « genre » se rapporte aux différences sociales entre les personnes de sexe masculin et les personnes de sexe féminin. Il est déterminé par des facteurs sociaux : histoire, culture, tradition, normes sociétales et religion.
* Dans toute société, le « genre » implique la socialisation des garçons et des filles, puis des hommes et des femmes, qui définit leurs rôles, responsabilités, possibilités, privilèges, limitations et attentes.
* Il peut être utile de demander à quelques participants de traduire les termes « sexe » et « genre » dans leur propre langue. Essayez de faire en sorte que le groupe accepte d'utiliser ces définitions traduites lorsqu'il parle du genre. Insistez sur le fait que l'utilisation du mot anglais « gender » dans les autres langues ne constitue pas un moyen d'efficace d'enseigner le concept de genre.
* Demandez aux participants de donner des exemples des différences entre le sexe et le genre tirés de leur culture.
* Donnez plus de détails : Le terme « genre » est un terme neutre : il n'est ni bon ni mauvais OU ni positif ni négatif. Il se rapporte aussi bien aux personnes de sexe masculin que de sexe féminin. Le terme « genre » s'utilise de manière généralisée dans les programmes d'assistance humanitaire.
* Expliquez le concept des droits humains dans le contexte de la VBG :
  + Les droits humains sont universels, inaliénables, indivisibles, interconnectés et interdépendants.
  + Chacun doit pouvoir exercer l'ensemble des droits et des libertés, sans aucune distinction, par exemple au motif de la race, de la couleur de peau, du sexe, de la langue, de la religion, des opinions politiques ou autres, de l'origine nationale ou sociale, de la fortune, de la naissance ou de tout autre statut.
* Demandez aux participant(e)s, dans leurs groupes, d’écrire tous les droits qu’ils/elles pensent que la VBG enfreint
* Permettez de brèves présentations
* Concluez et expliquez ce qui suit :
  + Les actes de VBG enfreignent un certain nombre de principes des droits humains inscrits dans les instruments internationaux des droits humains. On peut citer les droits suivants, entre autres :
    - le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité d'une personne ;
    - le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ;
    - le droit de ne pas subir de torture ni de traitement cruel, inhumain ou dégradant, ni de châtiment ;
    - le droit à la liberté d'opinion et d'expression, à l'éducation, à la sécurité sociale et à l'épanouissement personnel.
* La prévention de la VBG et la réponse à la VBG sont donc directement liées à la protection des droits humains.
* Montrez la diapositive sur les violations des droits humains aux survivant(e)s de la VBG
* Demandez aux participant(e)s, dans leurs groupes, de faire un brainstorming à propos ce qui rend une personne puissante
* Permettez de brèves présentations et conclure que le genre (spécifiquement être un homme) est une source de pouvoir en soi
* Expliquez le concept de la pouvoir :
* Toute seule, la pouvoir peut être positif ou négative selon la façon dont elle est utilisée
* La VBG s'assimile à un abus de pouvoir. Que ce pouvoir soit « réel » ou perçu, la victime de cet abus pense que ce pouvoir est réel. Voici quelques exemples de différents types de pouvoir et de personnes puissantes :
  + Social : pression exercée par l'entourage, intimidation/harcèlement ; leaders, enseignants, parents
  + Économique : contrôle des finances ou de l'accès aux biens/services/finances/faveurs ; parfois le mari ou le père
  + Politique : lois discriminatoires ; fonctionnaires des administrations locales, étatiques, nationales, parfois les forces de police, les chefs locaux/tribaux, etc.
  + Physique : force, taille, accès à des armes et usage de celles-ci, contrôle de l'accès et de la sécurité ; soldats, forces de police, voleurs, groupes criminels
  + Lié à l'âge : commettre des abus, prendre avantage d'une position relative ou d'un niveau d'autorité dans la société ; parents, enseignants, etc. ; les personnes jeunes et âgées détiennent souvent le moins de pouvoir.
* Le pouvoir est directement lié au choix. Plus une personne exerce de pouvoir et plus elle a de choix à sa disposition. En revanche, moins elle exerce de pouvoir et moins nombreux sont les choix qui s'offrent à elle. Les personnes n'exerçant pas de pouvoir disposent de choix moins nombreux et sont, par conséquent, plus susceptibles de subir des abus.
* Dans la plupart des cultures, les hommes exercent plus de pouvoir que les femmes en raison des normes relatives au genre.
* Lorsque la VBG survient, elle est la manifestation d'une exploitation abusive de relations de pouvoir inégales.
  + Débat : les personnes exerçant un pouvoir abusent-elles toutes de ce pouvoir ? Précisez que le pouvoir n'est pas nécessairement mauvais : il peut être bénéfique tant sur le plan personnel que social. Quels exemples pouvez-vous citer d'un bon usage du pouvoir ? (Par exemple, le pouvoir politique utilisé pour promulguer des lois protectrices ; la police utilisant sa force physique pour protéger les civils contre les menaces, etc.)
* Expliquez le concept de la violence :
  + Dans ce contexte, la violence correspond à **tout acte portant préjudice** à autrui. Elle implique l'usage d'un certain type de force, réelle ou implicite ; il s'agit d'ailleurs d'un élément fondamental pour définir ce que l'on entend par « violence basée sur le genre ».
  + La « force » n'est pas forcément synonyme de « force physique ». Cette force peut être de nature physique, mais aussi émotionnelle, sociale ou économique. La violence peut également impliquer la coercition ou la pression. La force inclut également l'intimidation, les menaces, la persécution ou toute autre forme de pression psychologique ou sociale (par exemple, dans le cas d'un mariage forcé). La personne ciblée par cette violence est forcée de se comporter conformément aux attentes ou de faire ce qu'on lui demande, par crainte de conséquences réelles et préjudiciables.
  + La violence implique l'utilisation de la force physique ou d'autres moyens de coercition tels que les menaces, l'incitation ou la promesse d'un avantage dans le but d'obtenir quelque chose de la part d'une personne plus faible ou vulnérable.
  + L'usage de la violence implique de forcer quelqu'un à faire quelque chose contre son gré = usage de la force.
* Demandez aux participant(e)s de faire un brainstorming dans leurs groupes sur les raisons pour lesquelles les préjudices économiques et psychologiques ainsi que le déni de ressources sont considéré comme des actes de la violence
* Permettez de brèves présentations et concluez que la violence peut se présenter dans les formes moins visibles et soulignez sur le concept de préjudice
* Expliquez le concept du consentement éclairé
* Il existe deux aspects principaux du consentement éclairé :
  + - * Le consentement signifie « oui » et signale l'accord. Le consentement éclairé signifie de faire un choix éclairé de manière libre et volontaire. C'est-à-dire, que la personne comprend les conséquences de son choix, qu'elle dispose d'un pouvoir égal et qu'elle choisit librement d'en accepter les conséquences.
      * Le consentement éclairé implique également que la personne est consciente de son droit à dire « non » et qu'elle est capable d'exercer ce droit.
      * Les actes de VBG se déroulent en l'absence de consentement éclairé. Même si la personne dit « oui », il ne s'agit pas d'un consentement véritable car cet accord a été donné sous la contrainte : l'auteur/les auteurs de la violence a/ont utilisé un type de force ou d'abus de pouvoir pour que la personne dise oui. En cas de recours à la coercition ou à la force, il ne peut pas y avoir consentement !
      * Les enfants (de moins de 18 ans) ne sont pas en mesure de donner leur consentement éclairé car ils ne sont pas considérés comme étant suffisamment mûrs pour comprendre les implications de dire « oui », y compris pour des actes tels que l'excision/la mutilation génitale féminine (MGF), le mariage, les relations sexuelles, etc.
* Expliquez : La violence sexuelle est le type le plus immédiat et le plus largement reconnu de VBG ; il s'agit d'une question de protection sérieuse et vitale, touchant principalement les femmes et les enfants. Toutefois, tous les types de VBG peuvent devenir plus fréquents dans les contextes humanitaires, y compris la violence dans le cadre de relations intimes, le trafic à des fins d'exploitation sexuelle, le mariage précoce et forcé, les pratiques traditionnelles néfastes, l'exploitation sexuelle et la prostitution forcée.
* Lisez la définition de la VBG
* Demandez aux participant(e)s dans leurs groupes d’appliquer ce qu’ils/elles ont venu d’apprendre à propos la définition de la VBG et de revoir le scénario sur la diapositive et déterminer s’il constitue la VBG ou non
* Des questions complémentaires :
* S’agit-il d’un incident de violence basée sur le genre ? Pourquoi ?
* Il y a eu une exploitation de l’inégalité des rapports de force
* Il y a eu un préjudice causé
* Il a impliqué l’usage de la force
* Il n’y a pas eu de consentement éclairé
* Est-ce que la femme a donné son consentement au sexe (même qu’elle accepter à la fin) ?
* Elle a dit oui sous la contrainte
* Il existe une inégalité des rapports de force entre la femme et le soldat
* Il est possible que certains participants citent des exemples qui ne relèvent pas de la VBG, par exemple la maltraitance des enfants (la violence à l'encontre d'un enfant qui n'a aucun lien avec le genre). Si cela se produit, prenez quelques instants pour revenir sur la définition de la VBG et clarifier le fait qu'il existe de nombreuses formes de violence et qu'il est parfois difficile de faire la distinction entre la VBG et les autres types de violence. De plus, il existe des similitudes concernant les types d'assistance apportée aux victimes des différentes formes de violence. Toutefois, pour ce qui nous concerne ici, nous nous concentrons uniquement sur la VBG, qui englobe la violence utilisée au motif du genre d'une personne afin de marginaliser encore davantage ce genre.
* Dans le monde entier, la VBG touche davantage les femmes et les filles que les hommes et les garçons. Les termes « violence basée sur le genre » et « violence contre les femmes » sont souvent utilisés de manière interchangeable.
* La VBG est particulièrement problématique dans les contextes d'urgence complexe et de catastrophe naturelle, dans lesquels les femmes et les enfants de la population civile sont souvent la cible de mauvais traitements et sont les plus vulnérables face à l'exploitation, la violence et les mauvais traitements, simplement en raison de leur genre, de leur âge et de leur statut dans la société.
* Toutefois, il est important de noter que les hommes et les garçons peuvent eux aussi être victimes de VBG, et notamment de violences sexuelles ; et qu'il existe d'autres formes de VBG dans les contextes humanitaires, par exemple l'exclusion, la privation et la coercition, qui doivent également être pris en compte dans le cadre de l'action humanitaire.
* Au sein des Nations Unies, les agences utilisent différentes terminologies : L'OMS utilise « violence contre les femmes » ; l'UNFPA utilise « VBG » ; l'UNHCR utilise « VSBG ».

**Les causes et les conséquences de la VBG :** Cette partie de la séance s’occupent des causes profondes de la VBG et les facteurs contributifs de la VBG ainsi que ses différentes conséquences.

* Demandez aux participants de discuter ouvertement et honnêtement de leurs opinions au sujet des trois questions de la diapositive, pendant 5 minutes, avec les autres participants assis à proximité
* Utilisez cette diapositive s'il est pertinent de présenter l'arbre de la VBG au groupe de participants (c'est-à-dire, si leur exposition aux concepts de base de la VBG est restée limitée).
* L'arbre nous permet non seulement de comprendre les formes et les conséquences de la VBG mais, surtout, ses causes profondes et les facteurs qui y contribuent.
* Afin de prévenir et d'atténuer efficacement les risques de VBG, nous devons d'abord comprendre à la fois pourquoi et comment elle survient.
* Si le temps le permet, l'animateur/animatrice peut poser de grandes photocopies de l'arbre sur des tableaux de papier pour que les participants écrivent des formes/types particuliers de VBG sur le tronc.
* Les causes fondamentales de toutes les formes de VBG proviennent des attitudes et des pratiques d'une société en termes de discrimination basée sur le genre : les rôles, les responsabilités, les limitations, les privilèges et les opportunités à disposition d'une personne en fonction de son genre.
* Les causes profondes de la violence incluent :
* Les attitudes des hommes et/ou de la société caractérisées par un manque de respect ou un mépris à l'égard des femmes
* Le manque de foi en l'égalité des droits humains pour tous
* Les normes culturelles ou sociales reposant sur l'inégalité entre les genres
  + Le manque de valorisation des femmes et/ou du travail des femmes
* Demandez aux participants : Quels sont les facteurs contributifs/risques accrus de VBG qui menacent les populations touchées là où ils travaillent ?
* Quelques exemples :
  + L'alcool/la toxicomanie.
  + La pauvreté.
  + Le manque de denrées alimentaires, de bois de chauffe ou d'opportunités génératrices de revenus qui pousse les femmes à se rendre dans des endroits isolés.
  + L'ennui, le manque de services, d'activités, de programmes.
  + Le caractère principalement masculin de la direction des camps ; les décisions ne tiennent pas compte des questions liées à sécurité des femmes.
  + L'effondrement de la société traditionnelle et des soutiens familiaux traditionnels.
  + Les croyances et pratiques religieuses, culturelles et/ou familiales.
  + La conception et la structure sociale des camps (surpeuplement, cohabitation avec des étrangers).
  + La conception des services et des installations.
  + L'état de non-droit généralisé.
  + L'emplacement/environnement géographique (zone au taux de criminalité élevé).
  + L'absence de carte d'identité/carte d'enregistrement pour chaque réfugié/PDI.
  + L'absence de loi contre certaines formes de violence basée sur le genre.
  + L'absence de protection policière.
  + L'absence d'agence de protection basée dans les camps.
  + Le système judiciaire/la loi tolère la violence basée sur le genre.
  + Le déclin du pouvoir/rôle masculin dans la famille et la communauté ; volonté de réaffirmer ce pouvoir.
  + Les motivations politiques, l'utilisation comme arme de guerre, à des fins de pouvoir/contrôle/propagation de la peur/nettoyage ethnique.
  + Représailles : Les réfugiés/PDI peuvent être considérés comme privilégiés sur le plan matériel par rapport à la population locale.
  + (etc.)
* Les situations de déplacement accroissent souvent les risques de VBG dans la mesure où les mécanismes d'action communautaire peuvent se trouver affaiblis ou détruits. La VBG peut se dérouler au sein des familles, des communautés et des institutions (dont les écoles et les établissements religieux) ou peut être tolérée par celles-ci alors même que l'on considère généralement qu'elles contribuent à la sécurité des femmes et des filles. Au lieu de garantir un environnement sûr aux résidents, l'action humanitaire peut parfois accroître l'exposition des femmes et des filles à la violence.
* Les conditions qui apparaissent en situation d'urgence peuvent accroître les risques de VBG et influencer le type et la portée de la VBG et des risques potentiellement présents dans le contexte actuel. Ces facteurs contributifs et ces risques n'*entraînent* pas la VBG bien qu'ils soient associés à certains actes de VBG.
* La VBG peut avoir des conséquences physiques, psychologiques, économiques, sociales et ainsi de suite, par exemple « les résultats en matière de santé reproductive seulement incluent notamment : les traumatismes provoqués aux organes reproductifs, dont la fistule ; l'acquisition de maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH ; et les grossesses non désirées pouvant entraîner des avortements dangereux et autres complications ». Global Public Health dénombre également plusieurs conséquences psychologiques de la violence, dont « l'anxiété, la honte, l'état de stress post-traumatique, la dépression, la perte de plaisir sexuel, la crainte des relations sexuelles et la perte de fonction au sein de la société » (Source : Laurie & Petchesky 2008).
* Dans une situation de crise, les victimes qui sont des réfugiés/PDI se trouvent exposées à des risques encore plus élevés de complications médicales en raison de l'instabilité de leur environnement, du manque de familiarité de leur territoire, de leur plus grande exposition aux violences et, souvent, de la disponibilité réduite des services.
* Toutes les formes de VBG sont considérées comme potentiellement mortelles, si bien que la prévention doit être considérée comme cruciale dans le cadre de l'action humanitaire et que des mesures adaptées et vitales d'atténuation et de réponse doivent être prises dans chaque secteur.

**Considérations différentes sur la VBG :** Cette partie de la séance se concentre sur réfléchir sur la VBG et les expériences des femmes et des filles, des hommes et des garçons, des enfants ainsi que des personnes LGBTI.

* Utilisez cette diapositive pour faire le lien avec la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (DEVAW ; AGNU 1993), qui définit la violence contre les femmes comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques ».
* Expliquez que la discrimination basée sur le genre n'est pas seulement la cause de nombreuses formes de violence contre les femmes et les filles mais qu'elle contribue également à l'acceptation généralisée et à l'invisibilité de cette violence, si bien que leurs auteurs n'en sont pas tenus responsables et que les victimes sont découragées de les dénoncer et de solliciter une assistance.
* Enfin, remarquez que, en conséquence de la généralisation de la discrimination basée sur le genre et des inégalités de genre, les femmes et les filles sont exposées à plusieurs formes de VBG au cours de leur vie, y compris la VBG « secondaire » suite à un incident principal (par exemple : mauvais traitements par les personnes à qui elles signalent la violence, crime d'honneur suite à une agression sexuelle, mariage forcé à l'auteur des violences, etc.).
* Les hommes et les garçons sont également exposés au risque de VBG.
* Il existe plusieurs définitions de la VBG, qui permettent aux acteurs de comprendre différemment ses conséquences sur les garçons et les hommes (par exemple, si elle inclut le recrutement des hommes).
* Dans tous les types de VBG, la violence est principalement utilisée par les hommes contre les femmes en vue de les soumettre, de leur ôter tout pouvoir, de les punir ou de les contrôler. Les Directives mettent en lumière comment le genre de l'auteur et de la victime est crucial non seulement en ce qui concerne les motivations de la violence mais aussi les manières dont la société cautionne cette violence ou y répond. Alors qu'il est plus probable que la violence contre les hommes soit commise par une connaissance ou un inconnu, la violence contre les femmes est le plus souvent perpétrée par des personnes dont elles sont proches : partenaire intime, membres de leur famille, etc. (Reportez-vous à la page 7 des Directives pour une citation relative à cette information).
* Dans les contextes humanitaires, les enfants et les adolescents sont souvent exposés à un risque de violence plus élevé en raison de l'absence d'État de droit, de l'effondrement des mécanismes de protection familiaux et communautaires, de leur pouvoir décisionnel limité et de leur degré de dépendance. En outre, les pressions subies par les adultes lors des crises humanitaires peuvent accroître les risques de mauvais traitements physiques, de châtiment corporel et d'autres formes de violence domestique à l'encontre des enfants.
* Quant aux facteurs de risque extérieurs à la cellule familiale, ils peuvent inclure, entre autres, l'exploitation par des personnes en position d'autorité, la proximité des forces armées et, s'ils vivent dans un camp, le surpeuplement.
* Si cela vous semble pertinent, demandez aux participants d'expliquer brièvement comment et pourquoi les enfants détiennent moins de pouvoir dans le pays où la formation a lieu, et comment cette situation peut accroître leur exposition à la VBG.
* Alors que la VBG touche aussi bien les garçons que les filles, elle peut être perpétrée pour différentes raisons et se manifester sous différentes formes.
* Dans toutes les actions visant les enfants et les adolescents, la première considération doit toujours être le meilleur intérêt de l'enfant.
* Expliquez que cette présentation n'est pas spécifique au contexte local ; les participants peuvent ajouter des commentaires sur ces formulaires en relation avec des situations qu'ils ont observées.
* Dans de nombreuses régions du monde, les personnes LGBTI sont exposées à un risque accru de VBG en raison de la discrimination et de l'oppression institutionnalisées liées à leur identité de genre.
* Au motif de leur orientation sexuelle, les personnes lesbiennes, gays et bisexuelles sont exposées à des risques plus élevés, notamment de la part des membres de leur communauté, dont leur famille, le personnel de sécurité, etc.
* Précisez que, souvent, les victimes souffrent également de discrimination au sein des systèmes de référencement et des services destinés aux survivant(e)s de le VBG.
* Terminez la séance en résumant les concepts fondamentaux de la VBG.

**Partie 2. Apporter un soutien aux survivant(e)s de la VBG et faire les référencements**

**Rôles des non-spécialistes de la VBG :** Cette partie de la séance se concentre sur le rôle des non-spécialistes de la VBG en matière de recevoir les divulgations de la VBG et d’orienter les survivant(e)s aux services spécialisés

* Demandez aux participant(e)s d’identifier leur rôle par rapport à la VBG en tant que non-spécialistes de la VBG
* Permettez quelques réponses et expliquez aux participant(e)s que leur rôle est de mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG dans le cadre de leurs programmes (prévention et atténuation des risques), ainsi que d'être prêts à recevoir des révélations de VBG et à orienter en toute sécurité les survivant(e)s vers des services avec leur consentement éclairé
* Montrez cette diapositive et décrivez les rôles d’un spécialiste de la VBG
* Soulignez que cela ne signifie pas qu'ils doivent rechercher activement des survivants de la VBG, car cette approche peut être préjudiciable aux survivants et présenter des risques pour la sécurité des praticiens. Les services devraient être conçus et les prestataires de services de première ligne devraient être formés plutôt pour recevoir des divulgations si les personnes souhaitent partager volontairement leur expérience.

**Une approche axée sur les survivant(e)s :** Cette partie de la séance souligne les composants d’une approche axée sur les survivant(e)s et la distingue d’une approche de culpabilisation de le/la survivant(e).

* Expliquez les principes du travail avec les survivant(e)s de la VBG à travers la diapositive.
* Respectez la volonté des survivant(e)s peut impliquer que vous ne les orientez pas aux services si vous n’avez pas leur approbation. N’imposez pas de priorités aux survivant(e)s et ne décidez pas pour eux.
* La sécurité signifie que toutes les actions qui sont faites pour le/la survivant(e) doivent prendre en considération sa sécurité. Cela peut signifier qu’il faut créer un espace sûr pour parler au/à la survivant(e) ou l’empêcher de divulguer d’un incident de VBG devant les autres.
* La confidentialité fait référence au droit de le/la survivant(e) de raconter son histoire à qui il/elle veut. Cela inclut de ne pas partager ses informations et son histoire avec qui que ce soit sans son consentement. En cas des références, le/la survivant(e) décide du niveau d'information à partager et avec qui.
* La non-discrimination fait référence à accorder un traitement égal et juste indépendamment d’âge, nationalité, race, etc.
* Lisez de la diapositive et comparer l’approche centrée aux survivant(e)s avec les attitudes culpabilisant le/la survivant(e) e qui se contribuent souvent à plus de préjudice et causer des sentiments d’impuissance, honte et stigmatisation.
* Soulignez que l’approche axée sur les survivant(e)s consiste à fournir des informations pour faciliter la prise de décision plutôt que conseiller sur ce qu’il faut faire. Donner des conseils est une mauvaise pratique car le/la survivant(e) est la seule personne qui peut savoir ce qui est le mieux pour lui/elle.

**Les référencements :** Cette partie de la séance couvre les concepts de base des référencements et se concentre sur l’importance d’avoir un système de référencement par l’exercice du réseau de référencement ainsi que la façon dont les référencements en matière de VBG diffèrent de tout autre processus d’orientation.

* Demandez aux participant(e)s en plénière s’ils/elles connaissent bien les référencements et de partager leurs expériences de les faire.
* Exercice du réseau de référencement (facultatif) : Cet exercice aide les participant(e)s à comprendre l’importance d’un système de référencement bon et fonctionnel pour les survivant(e)s de la VBG en se concentrant sur les désavantages et les préjudices aux survivant(e)s qui peuvent se produire sans un système de référencement coordonné.

Instructions :

* Demandez à 8 volontaires (moins si pas applicable) de jouer le rôle de différentes personnes. Distribuez-leur les badges nominatifs de « prestataire de service » que vous aurez préparés à l'avance. Demandez-leur de jouer le rôle de la personne indiquée sur leur badge.
* Les cartes de prestataire de services préparé sont :
* Mère
* Dirigeant communautaire
* Sage-femme
* Docteur/doctoresse
* Agent des services communautaires
* Officier de police
* Avocat(e)
* Travailleur(-se) social(e)
* Demandez aux prestataires de services de s'asseoir sur les 8 chaises disposées en cercle. Demandez aux autres participants de se tenir à l'écart du cercle pour qu'ils puissent voir pleinement l'activité.
* Expliquez que la pelote de laine représente une femme de 20 ans ayant été victime d'une agression sexuelle.
* En tant qu'animateur/animatrice, tenez-vous hors du cercle et donnez la pelote à la mère. Expliquez que la jeune femme a parlé de l'incident à sa mère.
* Demandez à la mère de tenir fermement l'extrémité de la ficelle.
* Commencez à lire l'histoire ci-dessous, qui raconte l'incident subi par cette femme. À chaque fois qu'un acteur est impliqué, la pelote doit être lancée à cet acteur, de l'autre côté du cercle. Chaque acteur recevant la pelote doit enrouler le fil autour de son doigt puis lancer la pelote au prochain acteur cité dans l'histoire.
* Arrêtez le jeu une fois le script terminé.
* À la fin du jeu, un grand réseau aura été tracé au milieu du cercle, et chaque acteur tiendra des segments de la ficelle.

Script :

Une femme de 20 ans est agressée sexuellement par un homme à proximité d'un centre d'évacuation. Elle en parle à sa mère :

* La mère l'emmène chez le dirigeant communautaire afin de signaler ce qui s'est passé.
* Le dirigeant communautaire oriente la femme vers la sage-femme car il se préoccupe de la condition médicale de sa fille.
* La sage-femme apporte une aide mais la survivante besoin de soins médicaux immédiats pour traiter ses blessures. La sage-femme demande à la femme de voir un docteur/une doctoresse.
* Le docteur/la doctoresse traite les blessures et procède à un examen général, puis renvoie la femme chez la sage-femme encore dans l'espoir qu'elle puisse lui apporter un soutien supplémentaire.
* La sage-femme est consciente que la femme a besoin d'un soutien psychosocial. Elle oriente la femme vers l'agent des services communautaires.
* L'agent promet à la sage-femme et à la mère d'apporter de l'aide et de veiller à ce que la victime reçoive tous les services dont elle a besoin. L'agent de service apporte un soutien émotionnel et oriente la femme vers la police pour qu'elle signale l'incident.
* La police dresse un rapport complet de l'incident. Cependant, afin de protéger la victime une fois le rapport enregistré, la police l'oriente vers un(e) avocat(e) pour qu'elle soit représentée.
* Le/la avocet(e) appelle le docteur/la docteresse pour obtenir des informations à propos de l’examen médical de la survivante. Le docteur/la docteresse demande à voir de nouveau la survivante car il/elle a oublié de prélever un échantillion nécessaire au cours du premier examen.
* Le docteur/la doctoresse renvoie la survivante vers un(e) travailleur(-se) social(e) qui lui apportera un soutien psychosocial.
* Le/la travailleur(-se) social(e) s'entretient régulièrement avec la victime et la renvoie chez le docteur/la doctoresse pour un examen général.
* Ensuite, la femme va s'entretenir avec le chef communautaire qu'elle avait vu en premier car elle est confuse quant au processus à suivre.
* Le chef communautaire contacte le/la procureur(e) pour connaître l'état d'avancement de l'affaire.
* Le/la avocat(e) lui suggère de contacter la police pour obtenir des informations précises.
* La police renvoie le chef communautaire vers le/la travailleur(-se) social(e).

Débat :

Prenez un moment pour observer le réseau puis posez quelques questions pour stimuler le débat :

* Que voyez-vous au milieu de ce cercle ?
* Toutes ces allers et venues ont-elles été utiles à la survivante ?
* Combien de fois la fille a-t-elle répété son histoire ?
* Une telle situation pourrait-elle se produire dans votre contexte ?
* Quelles actions auraient pu être prises pour éviter de tisser cette toile ?
* Messages clés à souligner dans cette discussion :
* Cette activité donne aux participant(e)s un exemple des difficultés souvent rencontrées par les survivant(e)s de VBG, qui revivent plusieurs fois le même événement traumatisant, car la réponse est mal organisée.
* Il est vital de coordonner les actions et de communiquer avec les autres groupes sectoriels et acteurs de manière efficace afin de protéger le bien-être des survivant(e)s.
* L'ensemble du personnel humanitaire a pour responsabilité de connaître et de renforcer un système de référencement fonctionnel, permettant de rationaliser les soins et l'appui apportés aux survivant(e)s dans le respect des pratiques axées sur les survivant(e)s.
* Demandez aux participant(e)s quelles sont les risques liés à la sollicitation d’une aide pour les survivant(e)s
* La possibilité que les amis, la famille et/ou la communauté du/de la survivant(e) découvrent ce qui s’est passé, ce qui peut ensuite entraîner une stigmatisation, un renvoi de leur foyer et/ou une exposition à davantage de violence.
* La possibilité que la (les) personne(s) responsable(s) découvrent que d’autres personnes savent ce qui s’est passé et que cela entraine des représailles de la part de celle-ci qui blessent ou même tuent le ou la survivant(e).
* La possibilité que les prestataires de services soient exposés à des menaces et des violences de la part du (de la) responsable ou de la communauté s’ils sont perçus comme aidant un(e) survivant(e).
* La possibilité d’une réponse insensible des prestataires de services s’ils ne sont pas correctement formés.
* Demandez aux participant(e)s quels sont les bienfaits liés à la sollicitation d’une aide pour les survivant(e)s :
* L’accès à un soutien vital quand le (la) survivant(e) est en détresse.
* L’accès à des soins médicaux sûrs, confidentiels et professionnels dans les meilleurs délais qui pourraient prévenir le VIH et les grossesses non-désirées.
* L’accès à d’autres services qui offrent plus de dignité et de confort, y compris des options en matière de sécurité et de soutien psychosocial.
* L’accès à un soutien qui pourrait peut-être empêcher de nouvelles violences.
* Lisez les diapositives au sujet des références et du système de référencement en soulignant l’importance d’avoir un système de référencement fonctionnel pour les survivant(e)s de la VBG.
* Soulignez que le (la) survivant(e) signale un incident à une personne en qui il ou elle a confiance et tous les acteurs humanitaires ont l’obligation de fournir un soutien en cas de divulgation d’un incident de VBG.
* Expliquez que les références en matière de VBG sont différents de tout autre cas en raison de leur nature qui exige la plus grande prudence en matière de confidentialité et en vue d'éviter tout préjudice supplémentaire.

**Comment apporter un soutien aux survivant(e)s de la VBG qui vous confient leurs expériences :** Cette partie de la session se concentre sur le traitement des divulgations dans différentes situations ainsi que sur l'obtention d'un consentement éclairé pour les orientations. Elle se termine par un exercice qui aide les participants à se pratiquer à obtenir un consentement éclairé et à effectuer une orientation.

* Expliquez que les acteurs humanitaires peuvent rencontrer des divulgations de la VBG dans plusieurs situations.
* Lisez la diapositive et expliquez les étapes à suivre quand on reçoit une divulgation de la VBG dans le cadre d’un entretien individuel.
* Soulignez que la fourniture d’informations précises sur les services nécessite une préparation et une coordination avec le secteur de la VBG et d’autres secteurs aussi.
* Insistez sur le fait qu’un consentement éclairé DOIT être obtenu avant de procéder avec l’orientation. Obtenir un consentement éclairé verbal garantit l’adhésion à l’approche axée sur les survivant(e)s et évite le préjudice involontaire aux survivant(e)s.
* Lisez la diapositive et expliquez les étapes à suivre dans les cas où le (la) survivant(e)s ne veut pas être orienté.
* Lisez la diapositive et expliquez les étapes pour recevoir une divulgation de VBG dans un contexte de groupe ou devant d’autres personnes.
* En tant qu'animateur(-trice), discutez des conseils sur la façon de demander à un(e) survivant(e) s'il ou elle souhaite parler davantage dans un lieu sûr et privé. Identifiez des façons d’adhérer aux principes axés sur les survivant(e)s en veillant à ce que l’interaction avec le (la) survivant(e) ne lui cause pas plus de préjudice, y compris le fait de discuter de ces problèmes autour d’autres personnes qui peuvent connaitre la (les) personnes responsable(s) ou le (la) survivant(e), leur famille, leurs enfants, etc. Ne forcez pas un(e) survivant(e) à aller quelque part où il ou elle ne veut pas aller.
* Lisez la diapositive et expliquez ce qu’il faut faire lorsqu’on « entend » parler d’un incident ou d’une menace de VBG.
* Soulignez l’importance de ne commencer aucune action, car le consentement éclairé du (de la) survivant(e) est nécessaire.
* Guidez les participant(e)s sur les prochaines étapes à suivre après une divulgation et sur la manière d’obtenir le consentement éclairé ; orienter le (la) survivant(s) vers spécialistes de la VBG si disponibles, sinon orienter les survivant(e)s aux services disponibles.
* L’exercice du consentement éclairé : cet exercice vise à aider les participant(e)s à pratiquer comment obtenir un consentement éclairé et à faire la différence entre les bonnes et les mauvaises pratiques. Précisez que cette pratique est seulement pour les adultes.

Instructions :

* Distribuez le système de référencement (un système de référencement de VBG local s’il existe ou un système pour les services disponibles si les services de la VBG ne sont pas présents) – il faut préparer le système de référencement en avance et l’obtenir des structures de coordination dans le pays.
* Donnez aux participant(e)s du temps pour se familiariser avec le système.
* Demandez à deux volontaires de jouer le rôle d’un(e) survivant(e) et d’un(e) travailleur (-se) de première ligne (divulguer une expérience de VBG, fournir des informations sur les services qui se trouvent dans le système de référencement et obtenir un consentement éclairé).
* Discussion après l’exercice :
* Quelles ont été les difficultés ?
* Qu’est-ce qui s’est bien passé ?
* Qu'est-ce qui aurait pu être mieux fait ?

**À FAIRE ET À ÉVITER :** Cette partie de la séance souligne les bonnes pratiques lorsqu’on prend en des survivant(e)s de VBG et donne aux participant(e)s des exemples pratiques de ce qu’il faut dire quand on parle aux survivant(e)s

* Distribuez les supports papiers « à faire et à éviter » et demandez aux participant(e)s de les lire eux-mêmes.
* Demandez aux participant(e)s de résumer en plénière les choses les plus importants de la liste à faire et à éviter.
* Lisez les diapositives et donnez des exemples de ce qu’il faut dire.
* Expliquez que ces exemples reflètent la liste des choses à faire et à éviter.
* Veillez à ce que les participant(e)s sachent qu’ils et elles ne devraient pas mener d’entretien avec le ou la survivant(e), ni enquêter sur l’incident de VBG.
* Soulignez l’importance de ne pas suivre l’approche de la culpabilisation des victimes.
* Rappelez aux participant(e)s de l’approche axée sur les survivant(e)s.